N° 573 CINQ CENTIMES Dimanche 22 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 20 la ligne
RÉCLAMES..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 2 Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence d'affichage*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 8, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

publiera prochainement un nouveau feuilleton dû à la plume d'un de nos plus éminents romanciers.

LA QUESTION

De Zanzibar

Le traité par lequel l'Angleterre et l'Allemagne se sont partagé des peuples comme des maquignons troquent entre eux de quelques lots de chevaux menace d'avoir une conséquence assez désagréable pour nous puisqu'il pourrait compromettre la France dans ces marchandages scandaleux.

Par l'une des clauses de ce traité, l'Allemagne promet, en effet, de faire tous ses efforts pour assurer la suprématie de la Grande-Bretagne sur le sultanat de Zanzibar. Or, aux termes d'une convention passée en 1862 entre la France et l'Angleterre les deux pays se sont engagés réciproquement à respecter et garantir l'indépendance des sultans de Mascate et de Zanzibar.

La France peut-elle admettre aujourd'hui que le cabinet de M. de Salisbury déchire ce traité pour mettre la main sur un Etat qui était ouvert à notre commerce et sur lequel nous avons au moins les mêmes droits d'annexion que l'Angleterre ?

Telle est la question que M. Deloncle va poser au ministre des Affaires Etrangères dans une interpellation annoncée.

L'attitude que prendra notre Foreign-Office, en cette circonstance est grave, elle peut être décisive.

Car il s'agit de savoir si deux nations appuyées sur la force brutale peuvent impunément se distribuer des continents entiers sans que la France soit même consultée sur le plus ou moins de convenance de ces prises de possession. Il s'agit aussi de savoir si les traités les plus authentiques, les plus formels sont désormais lettre-morte et s'il n'y a plus place dans le monde que pour la violence et la piraterie.

Certes devant les formidables alliances qui se sont nouées autour d'elle, la France est contrainte à une politique d'observation et de prudence, elle ne peut cependant abdiquer tous ses droits et quand elle représente la justice, s'incliner frémissante mais humiliée devant le fait accompli.

Nous avons dû déjà accepter l'occupation de l'Egypte, le vol de Chypre, la main-mise par l'Angleterre sur cet isthme de Suez, creusé par nous, grâce à notre argent et à la persévérante confiance de notre épargne. Où cela s'arrêtera-t-il ? Ne nous traitera-t-on pas bientôt comme on traitait il y a quelques jours à peine le Portugal ?

Les voleurs s'enhardissent quand l'impunité paraît assurée et c'est pour des gens de cette sorte que le fabuliste a écrit : laissez-leur prendre un pied chez vous ils en auront bientôt pris quatre.

Les Allemands et les Anglais en ont déjà trop pris, il est temps de mettre un terme à leurs envahissements.

On peut, pensons-nous, compter sur l'honorable M. Ribot pour montrer toute la fermeté nécessaire en cette circonstance.

Il serait certes téméraire d'engager un conflit européen pour le Zanzibar, mais il y a une question de dignité nationale qui domine le sujet et qui ne nous permet pas de laisser considérer comme nuls et non-avenus les traités passés avec la France, quand elle était forte et que son alliance était recherchée comme l'est celle de l'Allemagne aujourd'hui.

Pour le surplus, il y a un vieux proverbe français qui a dirigé de tous temps la conduite de nos pères :

Fais ce que dois, advienne que pourra.

Et en somme ils ne s'en sont pas plus mal trouvés et la France non plus.

Th. BERGÈS

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

CHAMBRE

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 20 juin :

LA

Commission du Budget

La Commission du budget a entendu cet après-midi M. Jaluzot député et directeur des magasins du « Printemps », qui s'est expliqué sur les propositions du ministre des finances relativement à l'augmentation des patentes des grands magasins. M. Jaluzot dit que les grands magasins sont des associations et on ne frapperait pas quelques patrons mais tous les actionnaires.

Les grands magasins paient actuellement 10 0/0 de leurs bénéfices. Les modifications proposées porteraient les impôts à 14 0/0.

M. Jaluzot déclare que personne ne pourrait supporter la charge qui résulterait de la proposition du ministre.

L'instruction criminelle

La commission de la révision du code d'instruction criminelle a entendu M. Fallières qui a déclaré qu'il accepte le principe de l'indemnité pécuniaire pour la réparation des erreurs judiciaires, mais il fait des réserves au sujet de la révision des procès.

La commission, malgré les observations du ministre, a maintenu toutes ses décisions.

Le Conseil supérieur du Commerce

Le conseil supérieur du commerce s'est occupé aujourd'hui des droits sur les matières premières.

Après un long et intéressant débat, il a décidé à l'unanimité de réserver le vote jusqu'à ce qu'une sous-commission spéciale ait élaboré les tarifs.

La discussion du projet a été close et la commission s'est ajournée au 2 juillet, afin de permettre aux sous-commissions de terminer leurs travaux.

SÉNAT

Séance du 20 juin 1890

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Le Royer, président.

M. le général **Deffis**, au nom de la commission de l'armée, dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la convocation, en temps de paix, des hommes de la réserve et de la territoriale, affectés à la garde des voies de communication.

Le Sénat prend en considération une proposition de loi de M. Trarieux, ayant pour but de modifier l'article 65 de la loi du 19 juillet 1881, et une proposition de MM. Trarieux, Dupouy, Lavertujon et de Lur-Saluces, relative à des modifications à apporter aux articles 485 et 486 du code de commerce.

Le régime des raisins secs

Le Sénat aborde ensuite la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Griffe, relative au régime des raisins secs.

L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, **M. Lades-Gout** demande que l'on autorise ceux qui pétrent leurs vins à introduire deux grammes et demi de sulfate de potasse par litre.

M. Griffe. — Il s'agit de savoir si, dans le pays où le plâtrage est nécessaire, on mettra, sans intérêt pour l'hygiène, des entraves à la viticulture.

Le plâtrage remonte à la plus haute antiquité.

M. Berthelot. — Comme falsification ? (Rires).

M. Griffe. — Non comme moyen d'arriver à la défécation du vin.

Il est acquis que deux grammes sont nécessaires pour sauver la récolte.

Nous demandons une certaine tolérance, sans laquelle nous ne pourrons pas faire de vins sans crainte de violer la loi.

M. Berthelot, au nom de la commission, repousse l'amendement.

M. Tirard appuie la demande de M. Berthelot, en se basant sur l'opinion du conseil d'hygiène.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé par 170 voix contre 99.

L'article 2 qui détermine les faits constitutifs de la falsification est adopté.

L'article 3 et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

La récidive

Le Sénat reprend la deuxième délibération de la proposition de loi de M. Bérenger sur la récidive.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à demain à trois heures.

La séance est levée à 5 h. 40.

MANŒUVRES NAVALES

Paris, 20 juin. — Ce matin, à sept heures, le ministre de la marine a prescrit par le télégraphe aux préfets maritimes de Cherbourg, Brest, Lorient et Rochefort de mobiliser plusieurs navires, afin de renforcer l'escadre de la Méditerranée et la division cuirassée du Nord pendant la période des grandes manœuvres.

Cherbourg a reçu l'ordre d'armer le croiseur de 1er rang le *Nielly*, le torpilleur de haute mer le *Dehorter* et les torpilleurs de 1re classe 66, 70, 71 et 72.

A Brest, on mobilise le croiseur à batterie le *Sfax*, les croiseurs de 1re classe le *Primauguet* et le *Rigault-de-Genouilly* et le torpilleur 73.

Lorient armé le torpilleur 69 et Rochefort le 74. On le sait, ces deux ports ne sont pas à proprement parler des arsenaux d'armement.

Tous les navires mobilisés sont actuellement en réserve, avec un noyau d'hommes. On va compléter leurs équipages, faire leurs essais de machine, régler leurs compas et les diriger sur la rade de Brest, où ils devront être réunis le 1er juillet. Là, ils se placeront sous les ordres du commandant en chef de nos escadres qui les distribuera dans ses divisions. Celles-ci seront alors constituées sur le pied de guerre, chaque cuirassé ayant son croiseur et son contre-torpilleur, comme il est demandé depuis plusieurs années par les amiraux. De cette façon on pourra procéder à des exercices vraiment pratiques.

L'escadre de la Méditerranée et la division cuirassée du Nord ont, de leur côté, reçu l'ordre de se trouver à Brest le 1er juillet. La première de ces forces navales est actuellement à Mers-el-Kébir, d'où elle doit partir demain pour se rendre dans l'Océan.

Sauf modifications, on prévoit que les quatre divisions seront composées ainsi que suit :

Escadre de la Méditerranée

Vice-amiral Charles Duperré

1re DIVISION

Cuirassés : *Formidable, Amiral Baudin, Amiral-Duperré.*

Croiseurs : *Nielly, Vautour, Dragonne.*

Torpilleurs : Trois dont le 70.

2e DIVISION

Contre-amiral Algnier

Cuirassés : *Trident, Courbet. Redoutable.*

Eclaireurs : *Milan, Primauguet, Dague.*

Torpilleurs : Trois, dont les 69 et 72.

3e DIVISION

Contre-amiral O'Neill

Cuirassés : *Bayard, Duguesclin, Vauban.*

Eclaireurs : *Rigault-de-Genouilly. Forbin, Bombe.*

Torpilleurs : Trois, dont l'*Edmond-Fontaine* et le 74.

Division cuirassée du Nord

Contre-amiral Gervais

Cuirassés : *Marengo, Requin, Furieux.*

Eclaireurs : *Sfax, Epervier, Couleuvrine.*

Torpilleurs : *Dehorter*, 128 et 68.

En tout 36 bâtiments, dont 12 cuirassés.

Parmi les cuirassés, 7 appartiennent à la nouvelle flotte, à savoir : le *Formidable*, l'*Amiral-Baudin*, l'*Amiral-Duperré*, le *Courbet* le *Redoutable*, le *Requin*, et le *Furieux*.

Trois, le *Bayard*, le *Duguesclin*, et le *Vauban*, sont en réalité des cuirassés de croisière.

Les deux derniers, le *Trident*, et le *Marengo*, sont en bois. On les remplacera à la fin de l'année par des navires plus modernes.

Parmi les éclaireurs, le *Vautour*, la *Dragonne* le *Milan*, la *Dague*, le *Forbin*, la *Bombe*, le *Sfax*, l'*Epervier*, et la *Couleuvrine* sont des navires modernes dont les vitesses respectives varient de 17 à 20 nœuds.

Les trois autres, le *Nielly*, le *Primauguet* et le *Rigault-de-Genouilly* sont des croiseurs en bois filant en service dans les 14 nœuds.

Tous les torpilleurs sont des bâtiments récents.

Cette belle escadre partira de Brest le cinq juillet pour manœuvrer au large; puis elle rallierа ce port le 13, afin de participer à notre fête nationale et en repartira vers le 16, à destination de Cherbourg.

L'ordre de mobilisation est resté absolument secret, aucun avis préalable n'ayant été donné aux préfets maritimes ; le ministre et son chef d'état-major seuls ont préparé lettre-vail de telle sorte qu'on verra ce que vaut notre système de réserve à Brest et à Cherbourg.

Les criquets en Algérie

Oran, 20 juin. — Hier des bandes de criquets se sont transformés en sauterelles et ont pris leur vol. Dans quelques jours les vols seront plus importants et il est à craindre qu'ils n'envahissent une grande partie du département. La situation est toujours grave aux environs. Cependant la destruction des criquets par le sulfure de carbone réussit pleinement.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

L'AFFAIRE DES RÉVOLUTIONNAIRES RUSSES. — Paris, 20 juin. — MM. Banaston, procureur de la République, Atthalin, juge d'instruction, et Clément, commissaire aux délégations judiciaires, se sont rendus à Clichy-sous-Bois et ont opéré des constatations dans une partie de la forêt de Bondy, en présence de trois des nihilistes arrêtés.

Deux magistrats du parquet de Pontoise assistaient à ces constatations.

Il a été prouvé que des arbres de la forêt, des chênes en particulier, avaient été fortement entamés par suite de l'explosion de certains engins.

Les inculpés ont déclaré qu'ils n'avaient fait aucune expérience dans la forêt et que, si les arbres portaient des éraflures, ils n'en étaient pas la cause.

LE VITRIOL. — Paris, 20 juin. — Un drame a mis en émoi aujourd'hui, vers midi, les habitants du quartier de la Chapelle.

La femme Cordier, demeurant, 54, rue de la Chapelle, à la suite d'une violente scène de jalousie qu'elle avait faite à son mari, lui a jeté le contenu d'une fiole de vitriol.

Le sieur Cordier, qui est âgé de cinquante-cinq ans, a été atteint au visage par le liquide corrosif et assez grièvement blessé.

SUICIDE D'ALIÉNÉE. — Paris, 20 juin. — Une dame Margat, quarante ans, demeurant rue Jourdain, 10, s'est jetée par la fenêtre de son logement, situé au troisième étage, dans un accès d'aliénation mentale.

La mort a été instantanée.

UNE VENDARDE. — Nice, 20 juin. — Le lot de cent mille francs du dernier tirage des obligations du Crédit Foncier a été gagné par une domestique, nommée Catherine Allavena, en ce moment en service à Nice.

CONDAMNATION A MORT. — Epinal, 20 juin. — La cour d'assises a condamné à mort le nommé Conrad Jacques, âgé de 33 ans, manœuvre, sans domicile, qui s'est rendu coupable d'un assassinat sur un vieillard.

MARCHES FORCÉES

Quatre pelotons du 3e chasseurs opérant entre Abbeville et Amiens, et quatre pelotons du 5e dragons, envoyés incidemment de Compiègne à Beauvais, ont exécuté des reconnaissances qui peuvent faire apprécier la vigueur de nos cavaliers.

En dix-huit heures, les huit pelotons troupes ont accompli des marches de 110 à 120 kilomètres, sans laisser un homme ni un cheval en rouin.

On parle souvent de courses extraordinaires accomplies par les Cosaques et les uhlans ; nos dragons et nos chasseurs ne craignent pas la comparaison avec les marches forcées accomplies par les cavaliers étangers.

ARRESTATION D'UN ESPION ALLEMAND

A PARIS

Les locataires d'une maison de la rue du Clos-Bruneau se plaignaient il y a quelques jours, au commissaire de police de leur quartier, M. Lejeune, de la conduite d'une femme de mœurs équivoques, nommée Marie Huguet, qui chaque jour nuit un tapage infernal en se querellant avec son amant.

Le magistrat arrêta cette fille et l'individu avec lequel elle vivait maritalement, un sieur Schaf, sujet allemand, âgé de vingt-neuf ans. Ce personnage, qui se dit garçon d'hôtel sans emploi, était en correspondance suivie avec des fonctionnaires de la police berlinoise.

Il recevait chaque mois d'Allemagne des lettres chargées parfaitement contenir des valeurs.

Schaf parle cinq langues ; l'un de ses frères est officier dans l'armée allemande. Cet individu a été employé comme garçon dans un hôtel de Villefranche (Alpes-Maritimes), où se réunissent habituellement les officiers de la garnison. On croit que Schaf faisait l'espionnage pour le compte du gouvernement allemand.

La volumineuse correspondance de Schaf a été saisie et lui-même a été envoyé au dépôt.

LE CHOLÉRA

M. le docteur Gamaléia, élève de M. Pasteur, qui s'est consacré tout spécialement à l'étude du choléra, a donné sur cette terrible épidémie à un de nos confrères parisiens les renseignements très intéressants que nous reproduisons :

Deux théories

— Il est absolument certain que le choléra *asiatique*, et non *sporadique*, a éclaté en Espagne.

Mais le point sur lequel il nous est encore impossible d'être absolument fixés à l'heure présente, c'est celui qui se rattache à l'origine même des cas signalés. Deux hypothèses, en effet, sont en présence. D'après l'une, les cas signalés de choléra sont dus à l'introduction de bacilles apportés directement d'un pays présentement déjà contaminé ; d'après l'autre nous nous trouvons peut-être uniquement devant un reste de l'épidémie d'il y a 4 ans.

Un savant professeur d'hygiène de Munich, le docteur Pettenkoffer, soutient, en effet, que les bacilles-virgules peuvent fort bien se reproduire et se multiplier dans le sol, et même y acquérir des propriétés pathogènes particulièrement actives, durant de longues périodes de temps. Tant que les circonstances ne sont pas très favorables à l'existence du bacille, celui-ci demeure bien tranquille, se contentant de se reproduire ; mais si, à un moment donné, les conditions de vie deviennent meilleures, s'il trouve dans le sol des détritus organiques et de l'humidité en quantité suffisante, il reprend alors toute sa vigueur et toute son activité, et à nouveau il redevient un danger.

L'avis de M. Koch

Cette théorie est vivement contestée par M. Koch, le naturaliste qui découvrit le bacille-virgule caractéristique du choléra.

D'après cet auteur, au contraire, le bacille du choléra trouve seulement aux Indes un milieu propice à son évolution.

Transporté sous d'autres climats, il devient incapable de s'y reproduire et se contente de vivre simplement assez longtemps dans l'eau.

Pour se multiplier, il lui faut être introduit dans l'intestin de l'homme.

Par suite, affirme M. Kock, la maladie ne se gagne jamais qu'à la suite de l'ingestion du bacille véhiculé par l'eau.

Au surplus, affirme-t-il encore, cette ingestion n'est pas toujours redoutable; suivant lui en effet, l'on ne contracte le choléra que si l'organisme y présente certaines prédispositions.

Le bacille virgule n'agit qu'une fois arrivé dans l'intestin. Or, les milieux acides lui sont funestes. Mais, c'est justement le cas de tout estomac en bon état de santé, le suc gastrique renferme de l'acide chlorhydrique, qui tue le bacille.

Par exemple, si exceptionnellement le milieu stomacal devient neutre ou alcalin, soit à la suite d'injections trop abondantes d'alliments aqueux, soit à la suite de dispositions ou autres affections, le bacille de Koch n'est plus altéré et parvient indemne dans l'intestin, où alors il se développe, provoquant l'attaque cholérique.

La prophylaxie du choléra

Quant à M. Pettenkoffer, il estime que le bacille-virgule peut non seulement être introduit par les voies alimentaires au moyen des aliments liquides, mais aussi par les voies respiratoires et les courants sanguins. Point n'est donc besoin d'ajouter que, suivant lui, il n'est nullement nécessaire de présenter certaines prédispositions pour contracter le choléra.

En tout cas, il résulte de ces observations et de ces théories que de sérieuses mesures prophylactiques doivent être prises contre la terrible maladie épidémique.

Suivant M. Koch, il faut surtout éviter l'introduction dans l'alimentation des eaux suspectes ; suivant M. Pettenkoffer, en supplément de cette importante précaution, il convient encore de veiller à empêcher la formation vers le sol de tout milieu favorable à la reproduction des bacilles-virgules, et par suite de veiller soigneusement à ce qu'il ne soit point souillé de dépôt de détritus organiques.

Quoi qu'il en soit, et en attendant que la science soit enfin absolument maîtresse d'un virus vaccin contre le choléra, — virus que M. Gamaleia du reste semble être bien près d'avoir découvert, — voici les précautions qu'il convient de prendre pour prévenir le choléra, ou lutter efficacement contre ses premières atteintes :

La lutte contre le choléra

Avant tout, il faut avoir soin de ne point boire d'eau ordinaire, à moins qu'elle n'ait été filtrée à un filtre particulièrement parfait, ou mieux portée à l'ébullition. — On sait, en effet, qu'une température de 60° à 70° centigrades est funeste aux bacilles. — Du reste qu'elle n'ait rien légèrement acidulée par de l'acide tartrique ou citrique.

Il convient également d'éviter les excès de nourriture, le surmenage, la grande fatigue, les refroidissements brusques, qui en, fin concourt à débiliter l'organisme.

Que si, en dépit de ces diverses précautions, l'on ressent les premières atteintes du mal, il faut immédiatement les combattre par les médicaments opiacés, par le landanum notamment, et son comme on le croit généralement, par les alcools.

Et maintenant, nous a encore ajouté M. le docteur Gamaléia en guise de conclusion, point n'est besoin de vous dire que le choléra et l'influenza n'ont entre eux aucun rapport, au contraire de ce qu'affirme certain préjugé populaire.

La conduite à tenir

On le voit, d'après cette longue et importante consultation qu'a bien voulu nous donner le savant bactériologiste, il n'y a pas encore lieu de nous alarmer sérieusement, et même, si l'épidémie, par une déplorable fatalité, venait une nouvelle fois exercer parmi nous ses ravages, il convient de ne point trop s'en effrayer, de la recevoir avec calme, et de lui opposer une hygiène sévère.

Ainsi faisant, elle reculera bien vite, et sans que nous en ayons beaucoup souffert.

Le Crime de la rue de Provence

A PARIS

Une nouvelle piste

Depuis l'arrestation et la mise en liberté de Briquet, le silence s'est fait autour du crime de la rue de Provence.

Le service de la sûreté n'a cependant pas renoncé à trouver l'assassin de Marie Gagnol.

Depuis quelques jours, on est sur une nouvelle piste, et, cette fois, on a lieu d'espérer qu'elle sera la bonne.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 6

PARADIS PERDU

PREMIÈRE PARTIE

UN CRIME DE MÈRE

Elle vêtit l'enfant de sa chemisette de nuit et le glissa dans le lit, déjà tout endormi.

Le bébé se réveilla pourtant, quand il sentit la fraîcheur des draps.

Il sourit encore et entre deux bâillements :

— Dis, petite mère, est-ce que Noël serbliera pas de mettre des choses dans mon soulier.

— Non, mon enfant, puisque tu as été bien sage.

— Et dans le soulier... d'Henri... aussi?

— Certes, puisque Henri est sage comme toi.

— Alors, bonsoir, petite mère, ne le dérange pas, le père Noël, laisse-le faire, quand tu l'entendras!... On te déran...

Mais il n'acheva pas.

Il était endormi.

Fernande le contempla longuement, un ineffable sourire sur les lèvres.

Elle l'embrassa sur le front. Le petit ne se réveilla point.

Elle arrangea les draps autour de lui.

Et elle se retourna tout à coup; en entendant un léger bruit dans la chambre.

Renaudière la contemplait, patient et maître de lui.

— Ah! mon Dieu, mon Dieu, dit-elle, les mains étendues, comme à l'apparition d'un fantôme.

Elle sentit des bouffées de chaleur qui lui montaient aux tempes, au front, quelque chose lui obscurcit les yeux; ses jambes devinrent molles.

Elle eut encore la force de dire :

— Pitié! Pitié pour la mère!

Et elle s'évanouit...

IV

LENDEMAINS

Le lendemain se leva.

La nuit, — cette fatale nuit de Noël aux péripéties inoubliables, — avait été extrêmement froide.

Le matin, le ciel était blanc, ouaté de vapeurs qui, poussées par un vent piquant, traversaient le disque pâle du soleil, assez semblable, derrière ces voiles du brouillard, au disque de la lune.

La neige durcie craquait sous les pas des domestiques qui allaient et venaient dans la cour. La campagne continuait d'être ensevelie dans le lourd silence de neige.

Fernande dormait, tout habillée, dans son lit.

A côté d'elle reposait André, le visage rose, souriant dans son rêve, aux cadeaux de Noël qu'il attendait à son réveil.

Fernande, plus agitée que l'enfant avait un sommeil peuplé de cauchemars. Ses mains s'ouvraient et se fermaient sur les couvertures, et son visage crispé, son expression pour ainsi dire, trahissait de lugubres et épouvantables visions.

Ses lèvres s'agitaient et elles murmuraient des phrases entrecoupées, il était facile de retrouver la trace des dramatiques scènes de la veille.

Elle repoussait avec horreur je ne sais quelle attaque, et son traits reflétaient alors une épouvante voisine de la folie.

Tout à coup, ses yeux s'ouvrirent. Mais elle les referma aussitôt, comme si la lumière bien vague pourtant, qui perçait à travers les rideaux des fenêtres, avait été trop brillante, et comme si elle lui faisait mal...

Fernande était éveillée, mais au calme soudainement revenu sur sa physionomie, il était facile de deviner qu'elle ne se souvenait pas de ce qui s'était passé. Un demi-sommeil qui engourdissait ses pensée et sa mémoire, mais cela ne pouvait durer longtemps. Ses paupières se rouvrirent et elle se souleva.

Dans son cerveau alourdi les pensées étaient toujours confuses. Les événements de la veille lui échappaient encore.

L'enfant dormait.

Elle le vit auprès d'elle, souriant à son rêve.

Elle se souvint et l'embrassa.

Il continua de sourire et ne se réveilla point.

Fernande se glissa hors du lit.

Tout en qui s'était passé hier au soir revenait à son esprit maintenant.

— Mon Dieu, dit-elle, je suis perdue!

Était-ce vraiment possible, tout cela ? N'était-elle pas la proie de quelque terrible songe ? Mais non. Pouvait-elle douter? Son enfant près de mourir!... Elle, éperdue devant lui! Son désespoir... sa folie!... ses larmes... L'arrivée du médecin... son aspect sévère, presque sinistre, son examen de l'enfant... elle se rappelait à présent, chacun de ses mots.

Et ce qui lui revenait aussi, dans l'horreur de ces souvenirs, c'était l'effroyable situation où elle s'était trouvée, où avait somblé la jeter l'excès de jalousie, d'où surnageait seul son amour maternel...

— Est-ce vrai, mon Dieu, est-ce vrai?

Oui, c'était vrai. Elle n'en doutait plus.

Il lui avait donné à choisir, infâme et sans pitié. Il avait été sourd à ses supplications, insensible à ses larmes.

Elle s'était perdue, mais elle avait sauvé son enfant.

Et elle restait accablée, sans forces, dans un fauteuil, frissonnant d'un froid mortel, fatiguée de cette nuit, de ces cris de tout, étonnée de voir qu'alors que sa vie intime était si profondément bouleversée, rien n'était changé autour d'elle.

Rien, en effet, n'était changé dans la vulgarité de la vie.

C'étaient les mêmes meubles, les mêmes objets, inconscients témoins de l'abominable discussion. Elle allait reprendre ses habitudes. Elle reverrait les mêmes visages. Le soleil éclairerait tout cela, le même soleil indifférent qui avait éclairé son bonheur, son Paradis à jamais perdu.

Elle trouvait cela monstrueux, injuste. Elle aurait voulu qu'au dehors quelque catastrophe vînt ajouter son horreur au bouleversement de sa vie intime!

Personne ne se douterait. Elle seule saurait... C'était fini! C'était irrémédiable! sinon irrémissible... à jamais. Rien au monde ne pourrait plus empêcher ce qui avait été. Voilà ce qu'elle se disait.

Et machinalement, en secouant la tête, comme si elle se refusait encore à accepter le fait accompli, elle disait :

— Non, non, non, ce n'est pas possible, cela n'est pas?

Et que de choses, sous ses yeux pour renouveler sa torture... Le sommeil de l'enfant, les vêtements mouillés étendus pêle-mêle sur le tapis de la chambre, devant le feu... les souliers grands comme le doigt... le fauteuil encore roulé près du foyer éteint... où le docteur avait examiné le petit... puis, dans le fond, le sapin de Noël, où la pauvre femme avait accroché les mille jouets envoyés par Villadon.

Elle ne pleurait pas. Cela lui était impossible. Mais son cœur était pris d'une étreinte qui la faisait souffrir.

L'air glacé lui fit du bien.

Elle contempla longuement le triste paysage qui s'étalait devant elle ; la campagne blanche, pétrie par la gelée avait durci la neige le long des arbres et tout était blanc... les maisons étaient blanches, apparaissant dans l'immense horizon comme des taupinières... les bois étaient blancs... à peine, au delà de là, quelques sapins rappelaient-ils qu'il y avait des arbres verts... faisant sur les nappes blanches immaculées des seul parties de la Sologne, comme une énorme tache d'encre.

Au loin, elle vit un cavalier qui suivait la route de Cerdon à Argent.

Il était enveloppé d'un grand manteau qui tombait jusqu'aux étriers, et il était si loin, si loin, qu'il n'était guère plus grand qu'un de ces cavaliers que le père Noël allait offrir à André et à Henri, tout à l'heure, lorsqu'ils se réveillaient.

Si loin et si petit qu'il fût, Fernande le reconnut pourtant aux battements précipités de ses artères.

C'était Renaudière allant voir un malade, Renaudière songeant, sans doute, à ce qui s'était passé et souriant, cynique et lâche, de sa vengeance satisfaite.

— Oh! comme je me vengerai de toi, murmura-t-elle, et comme toute ma vie va s'écouler à chercher cette vengeance, car je la veux complète ; je veux qu'elle brise ton cœur et ton existence comme ont été brisés mon existence et mon cœur.

Elle referma la fenêtre.

André dormait encore. Il n'était que huit heures du matin. Le soleil, embroussaillé par ses brumes hivernales, était très bas à l'horizon.

Elle vint s'agenouiller devant le lit et se mit à contempler André. Il l'avait bien dit, Renaudière : elle avait donné deux fois la vie à ce petit être.

Il se réveilla, elle l'embrassa. Tout de suite, les yeux encore gros de sommeil, il pensa à ses souliers dans la cheminée.

— Et Noël, petite mère, Noël est-il passé?

— Oui, mais il faut attendre que ton frère Henri soit réveillé comme toi...

— Oh! ne me fais pas attendre, petite mère, me fais pas attendre, je ne peux pas, je ne veiller Henri. Il n'est pas tombé dans le bassin, lui, il a dormi comme tous les jours...

— J'y vais, chéri, puisqu'il faut faire tes volontés.

Elle entra dans la chambre d'Henri. Les persiennes étaient encore fermées et les doubles rideaux épais, retombant sur les fenêtres, empêchaient le jour de pénétrer là. De telle sorte que Fernande, qui courtait de la charité, fut quelques secondes sans rien voir.

Quand elle put distinguer, elle poussa un cri.

Le petit lit de l'enfant était appuyé contre le mur et près du lit était un fauteuil où souvent s'asseyait la mère quand elle voulait rester près de son enfant.

Un peu plus loin, la cheminée.

Et dans la cheminée les deux souliers des enfants.

Ce qui avait fait pousser à la comtesse de Villadon ce cri d'effroi, c'est qu'elle venait d'apercevoir Henri tombé du lit, les pieds accrochés par les draps enchevêtrés autour des jambes, tombé la tête en bas et immobile...

— Henri! cria-t-elle, Henri!

Et sa voix stridente résonne dans tout le château.

Elle se précipite vers l'enfant, le relève, le presse sur son cœur. Il est rigide, presque froid déjà.

Il a les yeux fermés. Sa figure est calme, mais d'une pâleur extrême. Un peu de sang aux lèvres.

— Henri! Henri!

On accourt. Les domestiques ont entendu. Denise est la première. On ouvre les fenêtres. On entoure Fernande qui n'a plus de voix, qui n'a plus de paroles, mais qui se contente de montrer l'enfant dans ses bras, articulant avec peine :

— Henri! Henri!

Il est mort.

La scène est facile à reconstituer.

L'enfant s'est réveillé la nuit. A quoi, tout de suite, s'est-il mis à penser?... Aux jouets de Noël qu'il attend pour le matin... sans cela il se serait vite rendormi, mais cela le tient éveillé... Sa curiosité enfantine le pousse à surrexcitée... que veut-il? Savoir si Noël a été généreux... s'assurer que le bonhomme, en passant par dessus du cheminée; dans son nuage, a laissé tomber, dans la cheminée où attendent les petits souliers, impatients, quelques-uns des cadeaux qu'il destine aux enfants sages.

Et le matin lui semble long à venir.

Et il essaye de descendre du lit, dans la nuit profonde de cette chambre bien défendue contre le froid du dehors...

Il veut aller tâter les souliers dans la cheminée.

Il n'est pas adroit. Ses petits pieds s'embarrassent dans les draps. Il perd l'équilibre et tombe; la tête rencontre le bord du fauteuil qui lui brise l'os temporal.

La mort a été instantanée, foudroyante.

Une ecchymose de couleur brune se remarque sur la tempe droite. Elle est large comme une pièce de deux francs. C'est la blessure. Pas même une blessure : une simple contusion... Et pourtant, c'est par là qu'est entré la mort...

Et Fernande...

(*A suivre.*) JULES MARY.